**Zeitschrift:** Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde

**Band:** 12 (1922)

**Heft:** 1-2

**Artikel:** Traditions et coutumes d'Hérémence : d'après Antoine-Marie Seppey, meunier au Moulin "Sans-Souci" au Sautereau

**Autor:** Gross, J.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1005074

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Schweizer Volkskunde
Folk-Lore Suisse.

Korrespondenzblatt der Schweiz. Gesellschaft für Volkskunde — Bulletin mensuel de la Société suisse des Traditions populaires

12. Jahrgang — Heft 1/2 — 1922 — Numéro 1/2 — 12e Année

Contenu: Traditions et coutumes d'Hérémence. Par J. Gross.

## Traditions et coutumes d'Hérémence.

(d'après Antoine-Marie Seppey, meunier au Moulin «Sans-Souci» au Sautereau)

par M. le Chanoine J. Gross, Martigny.

### Habitations.

Les villages de la Commune d'Hérémence ne doivent guère avoir changé d'aspect depuis plusieurs siècles. On se rend compte, en regardant les maisons les plus anciennes, qu'on ne songeait guère à y faire entrer l'air et la lumière. Le principal souci était de conserver la chaleur pendant les longs hivers de la montagne; on pensait que plus on avait chaud, moins l'on mangeait! Les fenêtres des plus anciens édifices sont juste assez grandes pour y passer la tête; souvent le papier remplace les vitres et on ne remarque aucune décoration ou ornement. Les portes sont si basses qu'on ne peut entrer qu'en se courbant. Elles se composent de deux ais mal rabotés et reliés entre eux par deux barres de bois placées horizontalement; des pènes et des verroux de bois complètent la porte. En pénètrant dans l'habitation on se trouve d'abord dans une minuscule cuisine obscure. Dans les chambres on ne voyait autrefois en guise de meubles que d'immenses coffres de bois et quelques bancs, le tout grossièrement façonné, puis des lits monumentaux avec des «sous-lits» qu'on pouvait, durant le jour, pousser sous le lit même. Un grand coffre ou arche, placé devant le lit permettait d'y monter. Dès qu'une maison cessait d'être habitée, on la démolissait, souvent pour employer le bois à la construction d'un nouveau bâtiment.

**Sociétés civiles et religieuses.**

*La Grande Cible.* Les statuts datent de 1624 et ils mentionnent que la Cible est fondée pour s'exercer au maniement des armes, surtout afin de *se défendre contre les loups.* Le tir se faisait tous les deux ans et durait trois jours. Actuellement il est réduit à un seul jour. Les prix consistaient autrefois en channes et autres vases d'étain. Depuis un bon nombre d'années, ce sont des outils de travail: scies, pioches, haches, etc. Les sociétaires qui prennent part au tir paient une finance de 0,15 cts. en se rendant à la place de tir. Le tir se termine par une soirée familière à la maison de commune. Dans les années intermédiaires le tir est remplacé par une réunion générale ou festin de la société, le dimanche après la St-Martin (11 novembre). Ce banquet revenait très cher autrefois; une partie des victuailles pouvait être emportée à la maison. Aujourd'hui, vu le grand nombre des sociétaires, et aussi à cause du renchérissement, le banquet est réduit à quelques livres de pain blanc et quelques verres de vin.

Pour devenir membre de la Grande Cible il faut être agréé par la Société, verser une finance d'entrée et régaler les membres d'une tournée de bon vin. Un petit-fils ne peut être admis du vivant de son grand-père. On peut y entrer du vivant de son père, mais en payant un droit d'entrée plus élevé.

Une Société analogue à la Grande Cible a été fondée au commencement du 19e siècle.

*Société de St-Georges.* Elle date de 1807; elle se réunit à Euseigne le jour du «patron» du village (St-Georges, 23 avril). Elle possède un champ. Les sociétaires sont tenus de faire une journée de travail soit pour le labour, les semailles ou la récolte. Le produit du champ est réparti entre les sociétaires le jour de la fête.

*La Société de la Fête-Dieu.* Elle date de 1740. Elle avait pour but de faire la parade militaire le jour de la Fête-Dieu pendant la procession du St-Sacrement etc.

*La Confrérie du St-Esprit.* C'est la caisse de secours des pauvres. Elle faisait autrefois une grande distribution de pain à tous les ménages le jour de la Pentecôte. Le pain était cuit la veille. Au moment où il sortait du four, on en donnait un morceau à tous ceux qui passaient à ce moment devant le four banal. Le pain était bénit solenellement le

jour de la Pentecôte aux offices de la paroisse. Depuis nombre d'années, cette distribution de pain a cessé, les fonds ayant été convertis en caisse des pauvres.

**Fêtes religieuses.**

*Pâques.* Conformément à un antique usage, il est distribué à chaque personne qui a assisté à la grand'messe paroissiale, un morceau de pain blanc et de fromage. La distribution se fait aux frais de la commune et de quelques personnes généreuses. Autrefois, les familles aisées qui avaient perdu un de leurs membres pendant l'année, faisaient de larges distributions de vin, de pain blanc et de fromage. On se contente maintenant d'apporter du pain et du fromage en même temps que se fait la distribution aux frais de la commune.

Le lundi de la Pentecôte a lieu une réunion de l'Assemblée primaire, c'est à dire des électeurs. On y procède à certaines nominations et chacun peut faire des propositions.

*Fête-Dieu.* Quelques hommes de bonne volonté qui, le jour de cette fête, faisaient par dévotion la parade militaire, se constituèrent en société pour célébrer avec plus de solennité la fête et maintenir chaque année la parade militaire.

*Assomption.* Les enfants ont le droit de monter deux jours avant l'Assomption (15 août) sur plusieurs alpages de la commune. Ils s'y livrent à toutes sortes de divertissements.

*La Sainte-Barbe.* Ce jour-là les conseillers font la visite des cloches de l'église qui appartiennent à la commune, ainsi que du clocher. Il y a aussi une assemblée primaire analogue à celle du lundi de la Pentecôte.

*Noël.* Autrefois, à la veille de Noël, les familles aisées faisaient d'abondantes aumônes. Des étrangers en profitaient pour venir solliciter des aumônes alors qu'ils n'en avaient nul besoin. (Voir dans les légendes l'histoire du guet-apens au hameau de Tsejeroula.)

Il y a peu d'années seulement que s'est introduit l'usage de donner de petits cadeaux aux enfants en leur faisant croire que l'enfant Jésus les leur a apportés.

**Jeux divers.**

*Jeu de la poupée ou de l'oracle.* Ce jeu est réservé à la fête des Rois (6 janvier). Il faut 9 objets qui ont chacun une signification symbolique: 1° la poupée, symbole de légèreté et d'inconduite; 2° l'anneau, symbole du mariage et de la fidélité; 3° une pièce de monnaie, qui veut dire la richesse;

4° un chapelet qui indique la piété; 5° l'épi, qui annonce les moissons abondantes; 6° la grappe de raisin, l'abondance de vin; 7° l'épée qui indique la bravoure; 8° un charbon, qui veut dire vol et rapine, et enfin 9° une clé, le secret et la discrétion. Ces objets sont rangés sur une table et recouverts chacun d'une assiette ou d'une tasse renversée. Naturellement les objets symboliques sont tout petits, l'épée par exemple est un minsucule sabre de bois. Si on ne peut se procourer tous les objets, on les remplace par d'autres. Les joueurs viennent à tour de rôle soulever les assiettes ou les tasses, et ils approchent en tremblant, craignant de trouver la poupée, car celui qui la trouverait serait acceuilli par de bruyants éclats de rire. Quand tous les joueurs ont reçu leur lot, on recommence. La personne qui ouvre le jeu doit ignorer complètement de quelle manière on a disposé les objets; celui qui suit se cache pendant qu'on change la place des lots. On ne doit découvrir qu'un seul objet à la fois. Les assistants ne doivent se renseigner ni par signe ni d'une autre façon.

*Une autre tradition de la fête des Rois*, c'est de deviner ce que vous réserve la vie et le mariage. Il faut pour cela jeûner, réciter certaines prières et ensuite passer par neuf portes, sans dépasser les gouttières, sous le toit.

*Le virement de l'œuf.* On dépose un œuf au milieu du foyer et on attend en prières ce qui arrivera vers minuit. Ce sont généralement les jeunes filles qui désirent savoir si elles trouveront un mari qui font ce virement de l'œuf. A minuit un esprit (bon ou mauvais) doit apparaître pour tourner l'œuf et répondre aux questions qu'on lui posera.

Cette pratique superstitieuse a causé des déceptions à certaines personnes qui s'y sont livrées.

*Jeu de la vieille femme.* La personne qui assume ce rôle se donne pour une vieille femme, privée de tout secours et réduite à la misère par ses enfants et ses héritiers.

Assise près du fourneau, enveloppée de couvertures, elle tousse et geint à fendre l'âme, elle implore la commisération des personnes présentes et leur offre, en compensation des bons soins qu'elle demande, les quelques pièces de terre qui lui restent.

Les assistants vont offrir à tour de rôle leurs services et elle leur promet en échange un pré, un champ ou un mayen. Quiconque lui offre ses services, doit bien se garder de lui

demander un pré ou un champ irrigable, sinon il recevra en pleine figure un vase d'eau dissimulé sous la couverture.

Il faut noter que la vieille insiste pour faire accepter des propriétés irrigables, et il faut se garder d'écouter ses propositions.

**Evènements de famille.**

*Baptême.* Les parents n'ont presque jamais besoin de chercher des parrains et marraines. Ceux-ci s'offrent spontanément pour ces honorables fonctions. Celui qui refuserait ce service serait méprisé.

*Mariage.* Le célébration du mariage se faisait autrefois avec grand aparat. La mariée allait à l'autel avec une sorte de diadème orné de perles et de pierreries (fausses, cela va sans dire) et sur ce diadème, il y avait une immense couronne de pervenches mêlées à d'autres fleurs.

Un cortège de fillettes appelées chambrières ou filles d'honneur l'accompagnait. L'époux portait le manteau et une couronne semblable à celle de l'épouse.

Le mariage se célébrait le dimanche à la grand'messe paroissiale, quelquefois devant la maison de commune, à cause du grand nombre d'invités. On se borne aujourd'hui à distribuer des mouchoirs, des fleurs artificielles et des branches de romarin ornées de papier doré.

*Funérailles.* Les repas de funérailles ont été interdits par l'Etat, à cause des abus qui régnaient dans d'autres communes, et par ce décret ont pris fin les repas qui avaient lieu autrefois; ils étaient simples à Hérémence et n'entraînaient pas de grands frais. Ce sont les voisins du défunt qui doivent creuser sa fosse. La croix est peinte en noir pour les personnes mariées; ornée de fleurs artificielles pour les personnes non mariées et les enfants. Pour la fille-mère elle n'est ni peinte en noir ni ornée de fleurs.

**Mayens et alpages.**

*Aux Mayens.* Le jour où l'on monte au »mayens« est un jour impatiemment attendu. Pendant le séjour dans les chalets les principales occupations sont: faire paître le bétail, faire des provisions de bois, préparer des litières et arroser les prairies lorsqu'on a droit à l'eau des »bisses«.

Plusieurs familles ont non seulement un mayen, mais deux, trois ou parfois davantage. Quand on quitte un mayen pour en occuper un autre, on procède à un arrosage des prés

en mêlant à l'eau le fumier fertilisant des étables. Le sol est divisé par de petits canaux en bandes de gazon. Le fumier délayé dans l'eau est réparti sur la terre au moyen d'une longue perche portant une petite planche carrée. Au retour des alpages, à la mi-septembre, on revient aux mayens pour y »manger« l'herbe qui a poussé après le regain. Vu l'insuffisance de la pâture, le bétail reste tout le jour dans les prés. C'est l'époque aussi des courses et visites nocturnes et des veillées. On prolonge le plus possible cette arrière-saison aux mayens. A la Saint-Martin (11 novembre), c'est la descente au village. De temps à autre l'on retourne aux mayens pour que le bétail consomme le fourrage amassé pendant la bonne saison.

*A l'Alpage.* Le jour de la montée à l'alpage (»inalpe«) tout le monde est en fête; ce ne sont partout que joyeuses «voulées». Tous les participants sont endimanchés et, dès que l'on est arrivé, regardent la lutte qui va s'engager entre les vaches afin de décider laquelle sera la reine du troupeau. On ne se soucie nullement de la quantité de lait que peuvent bien fournir ces candidates à la royauté; on ne leur demande qu'une chose: avoir des cornes dures comme fer et savoir se battre. Des rivalités naissent souvent entre les propriétaires des plus belles bêtes; parfois même un concurrent jaloux n' hésitera pas à pénétrer dans une étable, bien close cependant, pour mutiler ou estropier la vache d'un autre propriétaire.

Pendant que le combat a lieu à l'alpage, les porcs qui ont été amenés pour être engraissés sont enfermés dans des caisses rangées sur deux lignes, dans un édifice de forme allongée, construit sur pilotis.

Trois ou quatre jours après la montée à l'alpage a lieu le mesurage du lait; il est établi d'après une règle vieille de plusieurs siècles. Les vaches qui ne donnent pas la quantité de lait voulue ou qui n'ont pas un droit d'alpage suffisant sont exclues; il en est de même des bêtes malades.

La veille du jour ou le jour même du mesurage du lait a lieu la bénédiction de la montagne et des troupeaux par le curé de la paroisse. Les diverses occupations des «domestiques» de la montagne sont réglées d'après des usages fort anciens. Chacun d'eux, à l'exception des derniers bergers, a un nombre déterminé de vaches à traire. Chaque propriétaire de vaches est tenu de fournir aux bergers un certain poids de vivre au prorata du nombre de vaches qu'il possède.

Un des pâtres descend chaque dimanche au village avec un mulet pour chercher les provisions de la semaine.

Après la traite du matin, les vaches sont conduites au pâturage; elles en reviennent vers 2 heures après midi pour une nouvelle traite et repartent encore pour ne rentrer qu'à la tombée de la nuit. Les bergers des génisses, des veaux et des moutons couchent à la belle étoile.

Une sorte de banquet réunit les propriétaires (consorts) à la Saint-Laurent (10 août) ou à la Saint-Barthélémy (24 août).

Les consorts viennent voir leur bétail et traitent différentes questions qui concernent l'alpage. Ils reçoivent alors chacun une portion de fromage, en proportion des bêtes qu'ils possèdent.

Environ une semaine avant la descente de l'alpe, les porcs sont tirés de leur prison et abattus. La viande est conservée dans un grenier, d'où on la descend au village vers la Saint-Martin.

La veille de la descente, a lieu le partage des denrées: beurre, fromage et sérac. Elles sont exposées de bon matin déjà, sur une place affectée à cet usage, et réparties entre les consorts d'après le mesurage du lait qui a eu lieu au commencement de l'estivage.

Gare aux pâtres si les denrées n'ont pas bonne façon! si les fromages sont mal faits, si les pièces de sérac ont des vers! Ce sont alors des plaintes, des railleries, des reproches. Des pâtres jurent qu'ils ne reviendront plus à la montagne.. résolution bien vite oubliée... On cite le cas de plusieurs pâtres qui ont passé cinquante et parfois soixante étés sur les alpages.

La nuit qui précède la descente, la jeunesse se rassemble sur un plateau (un plan) autour d'un grand feu et se livre à divers jeux et à la danse.

Le matin venu, les propriétaires reprennent leur bétail et le conduisent au «mayen» le plus rapproché de l'alpage. A cette époque a lieu aussi la tonte des moutons. Les animaux sont parqués dans un pré entouré d'une cloison. Chaque propriétaire retire les siens et ceux qui ne sont pas reconnus sont mis à la disposion de la commune. Les vivres et denrées qui restent sont mis aux enchères. Bon nombre de légendes se rapportent aux alpages. Tantôt on raconte qu'un berger a été condamné à garder, pendant des centaines d'années, un troupeau de génisses ou de moutons pour avoir, par sa

faute; perdu une de ses bêtes. Tantôt c'est un fromager qui est puni pour n'avoir pas fait son devoir; d'autres fois enfin il est question de génies bienfaisants ou malveillants qui hantent la montagne et les alpages.

**Bisses et champs.**

*Bisses.* Parmi les travaux dignes d'admiration exécutés par les générations précédentes, il faut citer en premier lieu les «bisses», ces aqueducs établis au prix des plus grandes difficultés. Ceux d'Hérémence ont tous, à l'exception d'un seul, leur prise d'eau à la Dixence. L'eau est répartie à tour de rôle entre les propriétaires en proportion de l'étendue de leurs prairies. C'est à ces «bisses» qu'est dûe la fertilité des prairies et surtout des mayens qui sans cela seraient complètement arides.

*Champs.* Un autre monument de l'activité des ancêtres, ce sont ces champs superposés, séparés par des murs en maçonnerie de la hauteur d'un homme ou même davantage et qui ont été établis sur les pentes souvent raides des montagnes. Ces murs doivent être assez solides pour pouvoir résister aux fortes pluies et à la fonte des neiges. Etant donnée la forte inclinaison du terrain, la bonne terre tend à s'accumuler sur le bord du mur de soutènement. Alors il faut, de temps en temps, déplacer cette terre et la transporter au haut du champ. On se sert pour cela de grandes caisses munies de poignées; c'est un travail pénible et fatigant.

Le fumage des champs présente aussi de grandes difficultés, car le fumier doit être transporté à dos de mulet, souvent à de grandes distances. Ce transport a lieu dans des bâts en toile grossière recouverts d'une vieille couverture.

Pour le labour on se sert de charrues et de herses primitives, traînées par deux mulets. On laboure à la pioche les endroits où la charrue ne peut être employée, soit à cause de la déclivité du terrain, soit de son exîgüité. On part de bon matin du village pour commencer le travail à l'aurore. Dans les familles chrétiennes une prière est dite avant le travail.

---

Redaktion: Prof. Dr. E. Hoffmann-Krayer, Hirzbodenweg 44, und Dr. Jean Roux, Museum, Basel, - Verlag und Expedition: Schweiz. Gesellschaft für Volkskunde, Basel.

*Rédaction:* Prof. Dr. E. Hoffmann-Krayer, Hirzbodenweg 44, et Dr. Jean Roux, Musée, Bâle. - *Administration:* Société suisse des Traditions populaires.

Druck von G. Krebs, Fischmarkt 1, Basel.